



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02.03.2023

**Nombre de Conseillers : 23
Présents : 18
Représentés : 23
Date convocation : 24/02/2023**

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 02 mars 2023, à 20h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves ; LE GALL Jean Pierre ; CABON Vanessa ; ROBERT-ROCHER Lorette ; FIAMMINGO Jean-Luc, COLLINS Leslie, MAGUER Alain, FLORIOT Jérôme, GEORGEL Bruno, HARRAULT Stéphanie, PONDAVEN Raymond, NAYARADOU Nadine, MARISCAL Lionel, LABBE Sylvie, ULVE Christophe, LE FLOCH Tifen, BOUGUENNEC Yannick, POCHON Mireille

ABSENTS EXCUSES : TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, BUQUEN Muriel, Cyrille PRAT, PORTIER Laurent,

REPRESENTÉS :

- TURPIN Gwenn a donné pouvoir à COLLINS Leslie,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à LE GALL Jean-Pierre
- PRAT Cyrille a donné pouvoir à ROBERT-ROCHER Lorette,
- PORTIER Laurent a donné pouvoir à MARISCAL Lionel,
- BUQUEN Muriel a donné pouvoir à HARRAULT Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE : MAGUER Alain

PROCES VERBAL

Modification de l'ordre du jour :

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la séance :

- Vie scolaire – Motion contre la fermeture d'une classe à l'école du marronnier

Vote :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à ajouter le point susmentionné à l'ordre du jour de la réunion.

**Adopté à l'unanimité par
23 Voix Pour
0 Voix Contre ;
0 Abstention**

Procès-Verbal de la dernière séance (08 décembre 2022)

Le Procès-verbal du dernier conseil municipal est soumis à la validation des membres de l'assemblée.

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance.

**Adopté à l'unanimité par
23 Voix Pour, 0 Voix Contre ; 0 Abstention**

1. Finances : Expérimentation du Compte Financier Unique

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de l'exercice 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le CFU sera un document comptable conjoint et se substituera au compte administratif et au compte de gestion, et constituera un document de synthèse, reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Un CFU sera produit par budget (budget principal et budgets annexes, quelle que soit leur nomenclature). La commune, sur proposition du Comptable assignataire, s'était portée candidate à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022. Sa candidature a été retenue.

La mise en œuvre de l'expérimentation au CFU requiert la signature d'une convention avec l'Etat.

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

2. Finances : Budget Principal - Vote du Compte financier unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°3 du Conseil municipal en date du 24 mars 2022, adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 13 octobre 2022 adoptant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°10 du conseil municipal en date du 08 décembre 2022 adoptant la décision modificative n°2,

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique réunie le 16 février 2023,

Considérant que le Compte Financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Il est présenté le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) :	342 271,13 €
Résultat antérieur reporté	- €
Résultat de clôture en fonctionnement	342 271,13 €
Résultat de l'exercice 2022 (investissement) :	- 96 473,41 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 8 778,73 €
Résultat antérieur reporté	241 689,99 €
Résultat de clôture en investissement	136 437,85 €

Il est constaté que le résultat de clôture est de 342 271,13 € en fonctionnement et de 136 437,85 € en investissement.

L'article L2121-4 du CGCT indique que si le Maire peut assister à la présentation des comptes de la Commune, il doit se retirer au moment du vote.

M. le Maire étant sorti, M. LE GALL, 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance.

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le compte financier unique 2022 du budget principal de la Commune.

Adopté à la majorité par

21 Voix Pour

0 Voix Contre ;

1 Abstention (*Laurent PORTIER*)

M. le Maire présente le document de synthèse. (en annexe).

Il conclut en expliquant qu'à la clôture de l'exercice un autofinancement 340 000 € a été dégagé. Il indique qu'il est important de maintenir un niveau équivalent d'autofinancement car il s'agit d'un moyen de continuer à financer les investissements à venir. Il s'agit également d'un indicateur sur la santé économique de la Commune.

M. le Maire indique que si l'hypothèse d'une baisse des coûts est peu probable, il garde l'espoir d'une situation plus maîtrisée, plus stable.

Il fait part de l'éventualité d'une augmentation des taux d'imposition lors du prochain conseil municipal, cela sera étudié en commission finances auparavant.

3. Finances : Budget Annexe Restaurant scolaire - Vote du Compte financier unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du Conseil municipal en date du 24 mars 2022, adoptant le budget 2022,

Considérant que le Compte Financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique réunie le 16 février 2023,

Il est présenté le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2022 (fonctionnement) :	- 8 649,30 €
Résultat antérieur reporté	- 75 324,05 €
Résultat de clôture	- 83 973,35 €

Il est constaté que le résultat de clôture est de – 83 973,35 €.

L'article L2121-4 du CGCT indique que si le Maire peut assister à la présentation des comptes de la Commune, il doit se retirer au moment du vote.

M. le Maire étant sorti, M. LE GALL, 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance.

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le compte financier unique 2022 du budget annexe restaurant scolaire.

Adopté à la majorité par

21 Voix Pour

0 Voix Contre ;

1 Abstention (*Laurent PORTIER*)

M. LE GALL complète la présentation. Il précise que depuis la rentrée de septembre, 11 218 repas ont été confectionnés. Sur cette période, le coût moyen des denrées pour un repas est de 1,465 € soit ,40 € de plus que sur l'exercice précédent.

M. le Maire rappelle que les effets de l'inflation se sont fait sentir sur tous les budgets, y compris le restaurant scolaire.

M. GEORGEL demande comment on explique les recettes supplémentaires et si les remboursements ont eu lieu pour les repas facturés à 1€.

M. le Maire indique qu'il y a eu un rattrapage de 2021 sur l'exercice 2022. La facturation de l'Etat se fait par période, il fallait donc attendre le 16 décembre 2022, soit après la fin des écritures comptables, il y a donc un décalage, qui se retrouvera chaque année.

Mme ROBERT-ROCHER indique qu'il y a dû avoir plus de repas.

M. le Maire indique que c'est probable même si ce n'est pas significatif. Il indique que les chiffres seront transmis par la suite pour information

Mme ROBERT-ROCHER remarque qu'il n'y a plus de différence de tarif entre les primaires et les maternelles, cela a dû avoir un impact sur les recettes.

M. le Maire indique que c'est un budget déficitaire qui nécessite un suivi rigoureux pour ajuster si nécessaire la tarification si l'on se rend compte que ce n'est pas tenable d'un point de vue budgétaire.

4. Finances : Budget Annexe Activités économiques - Vote du Compte financier Unique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal en date du 24 mars 2022, adoptant le budget 2022,

Vu la délibération n°7 du conseil municipal en date du 13 octobre 2022 adoptant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n°9 du conseil municipal en date du 08 décembre 2022 adoptant la décision modificative n°2,

Considérant que le Compte Financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion,

Vu l'avis de la Commission Finances et vie économique réunie le 16 février 2023,

Il est présenté le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2022 (exploitation) :	10 214,57€
Résultat antérieur reporté	22 918,22 €
Résultat de clôture en exploitation	33 132,79 €
Résultat de l'exercice 2022 (investissement) :	- 11 213,84 €
Résultat antérieur reporté	9 758,22 €
Résultat de clôture en investissement	- 1 455,62 €

Il est constaté que le résultat de clôture est de 33 132,79 € en exploitation et de - 1 455,62 € en investissement.

L'article L2121-4 du CGCT indique que si le Maire peut assister à la présentation des comptes de la Commune, il doit se retirer au moment du vote.

M. le Maire étant sorti M. LE GALL, 1^{er} Adjoint prend la présidence de la séance.

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** le compte financier unique 2022 du budget annexe Activités économiques.

Adopté à l'unanimité par

22 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

5. Finances : Plan de financement – Aménagement d'un Pôle Jeunesse

Vu l'avis de la Commission « Finances et vie économique » du 16/02/2023,

Vu l'avis de la Commission « Vie associative, sports et gestion des salles et matériels, Jeunesse » du 23/02/2023

Le Maire indique que dans le cadre du pacte Finistère 2030, la fiche projet pour l'aménagement du Pôle Jeunesse avait été transmise, au titre du volet 2.

Afin de finaliser le dossier de demande, il est nécessaire d'établir le plan de financement.
Le Maire indique ensuite le coût prévisionnel du projet et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%	
Jeux – Multisports	95 617,00	Aides publiques sollicitées			
Voie Vélo	31 000,00		Agence national du sport	55 000,00	25,57
Jeux 6-14 ans	77 000,00				
Jeux – moins de 6 ans	8 000,00		Département – volet 2	100 000,00	46,49
Portail accès maternelle	3 500,00				
		Autofinancement			
		Autofinancement	60 117,00	27,94	
TOTAUX	215 117,00 €		215 117,00 €	100,00	

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides du Département, notamment au titre du volet 2 du pacte Finistère 2030, ainsi que les aides tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à la majorité par

18 Voix Pour

0 Voix Contre ;

5 Abstentions (Lorette ROBERT-ROCHER, Lionel MARISCAL, Bruno GEORGEL)

M. le Maire présente le pacte Finistère 2030, et notamment les volets 1 et 2.

Au titre du volet 1, une enveloppe par canton est proposée par le Département. Pour 2022, la commune a reçu l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour la salle multi-activité, pour 2023, une enveloppe similaire a été demandée sur l'espace jeunes.

M. le Maire précise que les montants diffèrent un peu de ceux présentés en commission car depuis les prix (de 2021) ont été actualisés.

Il s'agit de budget prévisionnel maximum, les choix seront fait en lien avec les personnels, école et commission.

Mme ROBERT-ROCHER indique que la minorité s'abstiendra, non pas contre la demande de financement, mais contre l'emplacement du projet sur cet espace.

6. Finances : DSIL 2023

Le Maire indique que les dossiers de subvention au titre de la Dotation de solidarité à l'investissement local sont à transmettre avant le 31 mars 2023.

Il propose de présenter un dossier pour la réalisation d'une voie douce à Rosbigot.

Le Maire indique ensuite le coût prévisionnel du projet et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Maitrise d'œuvre et études	166 000,00	Aides publiques sollicitées		
TRAVAUX			DSIL	86 000,00
Acquisition d'une bande de terrain	6000,00	Schéma vélo – Quimperlé communauté	43 000,00	25%
		Autofinancement		
		Autofinancement	43 000,00	25%
TOTAUX	172 000,00		172 000,00	100,00%

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'État, notamment au titre de la DSIL, de Quimperlé Communauté, du Département, ainsi que les aides tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

M. le Maire indique que ce projet fera l'objet d'échanges au cours de l'année et qu'il pourra évoluer en fonction des financements.

7. Finances : Plan de financement - Parcours de santé

Vu l'avis de la Commission « Vie associative, sports et gestion des salles et matériels, Jeunesse » du 23/02/2023,

Le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un parcours de santé connecté et d'un streetworkout.

Il indique ensuite le coût prévisionnel du projet et présente le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant	%
Streetworkout	12 200,00	Aides publiques sollicitées		
		Agence National du Sport	38 650,40 €	80,00
Parcours de santé / sportif connecté	18984,00	Plan des 5000 équipements		
		Autofinancement		
Pose et transport	17129,00	Autofinancement	9 662,60 €	20,00
TOTAUX	48 313,00€		48 313,00€	100,00

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'Agence National du Sport, notamment dans le cadre du plan 5000 équipements, ainsi que les aides de tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

Mme COLLINS présente le projet.

M. le Maire précise qu'il s'agit des dernières années pour bénéficier des subventions spécifiques au sport.

8. Marchés publics – Construction d'un Espace jeunes : Attribution des lots

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la Commande publique, en notamment son article L2123-1,
Vu l'avis de la Commission marchés réunis le 28 février 2023,

Le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée pour la construction d'un espace jeunes a été publié du 07 décembre 2022 au 20 janvier 2023.

Il s'agit d'un marché alloti en 12 lots :

- Lot 01 – Gros Œuvre
- Lot 02 – Enduit extérieur
- Lot 03 – Ossature, charpente et bardage bois
- Lot 04 – Couverture zinc
- Lot 05 – Menuiserie extérieure Aluminium - Fermetures
- Lot 06 – Métallerie
- Lot 07 – Cloisons sèches – isolation - Plafonds
- Lot 08 – Menuiseries bois
- Lot 09 – Revêtements de sols
- Lot 10 – Peinture – Nettoyage général
- Lot 11 : Chauffage – Ventilation -Plomberie – Sanitaires
- Lot 12 – Electricité

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : Prix 60% / Valeur technique 40 %.

Le Maire propose de retenir les offres suivantes :

Lot n°	Entreprises	Montant HT Offre de base	PSE retenues	Total
01 – Gros Œuvre	Maho Batiment	194 878,74		194 878,74
02 – Enduit extérieur	Facades concept	10 917,84		10 917,84
03 – Ossature, charpente et bardage bois	ACM	41 134,04		41 134,04
04 – Couverture zinc	Rolland Couverture	49 576,50	(Habillage de l'auvent) 1 500,00	51 076,50
05 – Menuiserie extérieure Aluminium - Fermetures	Aluminium de Bretagne	36 986,00		36 986,00
06 – Métallerie	CTIS	18 511,00		18 511,00
07 – Cloisons sèches – isolation - Plafonds	LE MOULLIEC	65 482,91	Isolation- fibre de bois Cloisons - 1 153,09 Façades - 3710,44	70 346,44
08 – Menuiseries bois	Les menuisiers bretons	14650,00		14650,00
09 – Revêtements de sols	Dupuy	28 288,45		28 288,45
10 – Peinture – Nettoyage général	SMP	14 368,67		14 368,67
11 : Chauffage – Ventilation - Plomberie – Sanitaires	Aquathis	78 197,40		78 197,40
12 – Electricité	Electricité de Cornouaille	33 618,21		33 618,21
			TOTAL	592 973,29

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, et les PSE mentionnées ci-dessus, ainsi que les avenants en plus ou moins-value de moins de 5% de la valeur initiale du lot,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à la majorité par

15 Voix Pour

0 Voix Contre ;

8 Abstentions (Lorette ROBERT-ROCHER, Lionel MARISCAL, Bruno GEORGEL, Nadine NAYARADOU, Gwenn TURPIN, Mireille POCHON)

M. le Maire indique qu'il s'agit de la finalisation d'un dossier ancien qui devrait démarrer en mai ou juin de cette année. L'estimation de l'économiste était de 592 000 € HT, pour rappel.

Par rapport à la commission marchés, l'entreprise proposé pour les menuiseries bois, n'a pas souhaité maintenir sa proposition pour la pose de stores, la prestation sera donc réalisée en régie par les services techniques.

La proposition de retenir les prestations supplémentaires d'isolation en fibre de bois répond à un objectif d'avoir des matériaux biosourcés, qui est un critère de financement de la Région.

M. le Maire fait part de sa satisfaction d'aller au bout de ce projet compte tenu de l'attente des jeunes et pour la qualité des conditions d'accueil des agents. Les travaux s'échelonnent de mai 2023 au 1^{er} trimestre 2024.

Mme ROBERT-ROCHER indique que la minorité s'abstiendra sur ce projet.

9. SPORT : Acquisition d'un tatami

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande publique, en notamment son article L2123-1,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative, Sports et Gestion des salles et matériels, Jeunesse » en date du 23/02/2023,

Le Maire explique que les travaux de la salle multi activités sont en cours de réception, il est donc nécessaire de prévoir le tatami à installer.

Il explique que le choix se porte sur un modèle enroulable et propose de retenir la proposition de :
LE COIN DU RING

- Pour un montant de 11 300,00 € HT

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **RETIENT** la proposition de l'entreprise le coin du Ring pour un montant de 11 300,00€ HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

M. le Maire indique que le tatami a fait l'objet d'échanges avec le club de judo, le tatami sera de 15m x 9 m enroulable comprenant deux aires de combat. Il précise que le délai de livraison est 6 à 8 semaines.

M. le Maire indique que la réception des travaux a eu lieu mardi dernier, il reste de réserves pour des travaux de finition. La salle est globalement terminée et sera mise à disposition des associations à compter de la deuxième quinzaine de mars.

Une visite sera proposée le samedi 11 mars aux élus qui le souhaitent.

10. Jeunesse : Acquisition de matériel pour l'Espace jeunes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Vie Associative, Sports et Gestion des salles et matériels, Jeunesse » en date du 23/02/2023,

Le Maire indique que l'Espace Jeunes prévoit de proposer un séjour en camping, cet été. Afin de permettre aux jeunes de partir dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'acquérir du matériel, qui servira également pour les séjours suivants.

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition pour l'Espace Jeunes de matériels de camping auprès du fournisseur TRIGANO Collectivités pour un montant de 3 598,24 € TTC.

La CAF peut subventionner l'acquisition de ce matériel à hauteur de 60 %.

0 Voix Contre ;
0 Abstention

Mme LE FLOCH, intéressée à la délibération, sort au moment du vote.

12. **Urbanisme : Délégation du droit de préemption urbain par Quimperlé Communauté**

Vu le Code de l'Urbanisme notamment les articles L 211-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 juin 2017 portant statuts de Quimperlé Communauté et actant le transfert de compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à Quimperlé communauté à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du 9 février 2023 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Quimperlé Communauté en date du 9 février 2023 instaurant le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la totalité des zones U et AU du PLUi ;

Aux termes de la loi ALUR, la compétence d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) emporte de plein droit sa compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU).

Au 1er janvier 2018, date du transfert de compétence en matière de PLU, Quimperlé Communauté est devenue titulaire du droit de préemption urbain.

Conformément à l'article L.211-1 du code de l'urbanisme, Quimperlé Communauté étant doté d'un PLUi approuvé en date du 9 février 2023, le conseil communautaire a instauré le droit de préemption urbain par délibération en date du 9 février 2023.

Périmètre d'application et bénéficiaire

Le droit de préemption urbain a été instauré sur l'ensemble des secteurs zonés en zones urbaines (U) et en zones d'urbanisation future (1AU et 2AU) délimitées par le PLUi.

Étant donné que Quimperlé Communauté est compétente en matière de développement économique, les communes membres exercent l'exercice du DPU sur la totalité des zones U et AU à l'exception des secteurs à vocation économique détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Bénéficiaires du DPU	
	Quimperlé Communauté	Communes membres
Zone U	<ul style="list-style-type: none">- Secteur d'activités artisanales et industrielles exclusif- Secteur d'activités commerciales exclusif majeur- Secteur d'activités commerciales exclusif de proximité- Secteur à vocation d'activités économiques mixtes	<ul style="list-style-type: none">- Secteur de mixité des fonctions renforcée- Secteur de mixité des fonctions sommaire- Secteur déjà urbanisé au titre de l'article L.121-8 du code de de l'urbanisme- Secteur à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public- Secteur à vocation d'hébergement hôtelier et touristiques exclusif- Secteur à vocation de camping- Secteur à vocation d'activités portuaires exclusif

Zone 1AU (OAP)*	- OAP économique	- OAP mixtes à dominante habitat - OAP équipements - OAP touristiques - OAP touristique en lien avec des camping
Zone 2AU	Uniquement la zone 2AU située Rue de Moëlan à Clohars-Carnoët	Toutes les autres zones 2AU

* Secteurs couverts par des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Délégation au Maire

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil municipal. Il est ainsi proposé que l'exercice du DPU dont la commune est titulaire soit délégué au Maire.

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal décide de :

- **DELEGUER** au Maire l'exercice du DPU dont la commune est bénéficiaire.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

Mme ROBERT-ROCHER demande si en cas de préemption, le point sera délibéré en Conseil municipal. M. le Maire indique que oui. Il précise qu'en cas d'urgence, il a délégué pour agir mais dans la pratique, le point sera soumis au Conseil Municipal. Même en cas d'urgence, le choix sera probablement de réunir un conseil en urgence.

13. Urbanisme : Instauration de l'obligation de déposer une déclaration préalable pour les travaux de clôtures

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),
Vu l'avis de la commission « Urbanisme » en date du 13 février 2023,

Les collectivités ont la possibilité de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme. Il est en effet possible de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la commune, pour s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme,

La Commune avait déjà instauré cette obligation dans le cadre du PLU, du fait du passage en PLUi, il est nécessaire que la Commune délibère à nouveau sur ce point.

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal décide :

- **D'INSTAURER** la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

14. Urbanisme : Acquisition à titre gratuit de terrains à Rosgrand

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),
Vu l'avis de la commission « Urbanisme » en date du 13 février 2023,

Le Maire explique que le sentier de randonnée GR34 passe au nord de la Commune au niveau de Rosgrand. La commune a conclu une convention de passage avec les propriétaires pour autoriser le passage du sentier.

Il indique que les propriétaires de cette parcelle cadastrée ZA 27 située ont manifestés leur souhait d'en céder gratuitement une portion à la Commune.

Il propose de céder la partie qui longe le sentier comme suit (partie en jaune) :



en pointillé rouge : parcelle ZA27

en pointillé jaune : la partie cédée, contenant la surface boisée allant de la zone cultivée jusqu'à la D22

Les propriétaires demandent :

- que les frais de bornage pour division de la parcelle et les frais de notaires soient à la charge de la Commune,
- qu'un avenant à la convention de passage soit pris afin que la commune s'engage à assurer l'entretien jusqu'à la vente cession effective de la portion de terrain.

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition gratuite d'une portion de la parcelle cadastrée ZA 27,
- **DIT** que les frais de bornage, division, et de notaires seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant à la convention de passage, engageant la Commune à assurer un entretien du terrain à objet de l'acquisition,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

Mme HARRAULT présente le point et indique qu'il s'agit du tronçon qui relie le GR34 et le GR38.
M. le Maire indique que cette acquisition gratuite permettra la pérennité de chemin de randonnée.

17. Intercommunalité : Convention d'adhésion au SITC

Par arrêté du Préfet du Finistère en date du 15/09/2016, la fusion du Syndicat Intercommunal de Travaux communaux avec Quimperlé communauté a été actée à compter du 1er janvier 2017.

Les 10 communes adhérentes au syndicat sont devenues adhérentes du service commun, géré par Quimperlé communauté.

Le Service Intercommunal de Travaux Communaux et Communautaires (SITC) est habilité à effectuer tous travaux de voirie, les réseaux divers, les petits travaux de maçonnerie que les communes et la communauté lui confient.

A compter du 1er janvier 2023, le périmètre du SITC est modifié, en raison de la demande d'adhésion de 3 nouvelles communes, Moëlan Sur Mer, Riec Sur Bélon et Le Trévoux. 13 communes seront ainsi adhérentes au service commun : Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoux, Locunolé, Mellac, Moëlan Sur Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec Sur Bélon et Tréméven, ainsi que Quimperlé communauté.

La convention du service commun doit être modifiée en conséquence.

Vote :

Après délibération, Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Moëlan Sur Mer, Riec Sur Bélon et du Trévoux au service commun,
- **APPROUVE** la convention du service commun « service intercommunal de travaux communaux et communautaires » jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec Quimperlé communauté, ainsi que tous documents afférents.

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

M. PONDAVEN présente le point.

M. le Maire indique qu'il s'agit uniquement d'une mise à jour. Le SITC a étoffé son matériel et son personnel pour répondre aux nouveaux besoins.

16. Vie courante : Décisions prises en vertu de l'articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération n°7 du Conseil municipal du 23 mai 2020 portant délégation à M. le Maire pour la durée de son mandat, il rend compte des décisions prises depuis la séance du Conseil municipal du 08 décembre 2023 :

- Acquisition de tuteurs et matériel pour le verger conservatoire pour un montant de 846,55 € HT auprès de Hortibreizh
- Prestation de transport vers la piscine pour l'école du Marronnier de janvier à mars 2023 pour 966 € TTC auprès de l'entreprise Christien,
- Remplacement du brûleur de la chaudière de la mairie par l'EURL DAVID pour un montant de 765 € HT,
- Réparation de l'armoire froide du restaurant scolaire par HORIS pour un montant de 1 013,42 € HT,
- Intervention auprès de l'école du marronnier (7 séances) par Natur'au fil pour un montant de 1490 € HT,
- Décision de limiter à 3,5% l'augmentation des loyers des baux communaux pour 2023,
- Remplacement d'un poteau incendie, Rue des Ajoncs auprès de Quimperlé communauté pour un montant de 3 860 € HT,

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 08 décembre 2022.

17. Vie Scolaire : Motion contre la fermeture d'une classe à l'école du marronnier

Dans le contexte général de diminution des moyens pour l'éducation suite à une baisse de la natalité dans le département du Finistère se caractérisant pas la suppression de 35 postes, l'école du marronnier à Rédéné se trouve menacée d'une fermeture de classe.

Nous ne constatons pas de diminution du nombre d'élèves dans notre école. 151 élèves à ce jour et 156 inscrits pour la rentrée de septembre 2023.

Ces chiffres seront encore modifiés avec les lotissements en construction et livrables avant l'été.

D'autre part, il existe à Rédéné, une Communauté Emmaüs de 75 personnes avec 11 enfants scolarisés, allophones pour la plupart et nécessitant une attention particulière de la part des enseignants.

La fermeture d'une classe à l'école du Marronnier entrainerait une dégradation de la qualité de l'enseignement.

C'est pourquoi, les élus de la Commune de Rédéné, présents au Conseil municipal du 02 mars 2023 refusent la prise en compte d'une seule logique comptable et s'opposent formellement à la suppression d'une classe à la rentrée 2023.

Vote :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal ADOPTE la motion ci-dessus,

Adopté à l'unanimité par

23 Voix Pour

0 Voix Contre ;

0 Abstention

M. LE GALL présente les prévisions d'effectifs de l'école soit 156 élèves dont 23 en bilingue en septembre 2023.

Il indique que suite à une information de l'académie, l'école et la municipalité ont été informé du projet de fermeture du 6eme poste d'enseignant à la rentrée prochaine. Cela engendrera des effectifs de 31 élèves par classe.

Il explique qu'une rencontre entre les parents, la municipalité et l'Académie a eu lieu. Lors de cette réunion, il est apparu que le nombre d'élèves inscrits sur les fichiers de l'Académie était de 119 élèves au lieu de 151.

Un courrier a été adressé au Préfet, signalant l'erreur sur les effectifs et faisant état des difficultés de prendre en charge un nombre important d'enfants allophones (11 enfants de la Communauté Emmaüs) dans des classes aux effectifs aussi élevés. La présente motion sera également adressée dès demain au Préfet.

M. le Maire fait remarquer qu'il est paradoxal d'avoir à la fois des effectifs en augmentation et un projet de fermeture de classes. D'autant plus que plusieurs logements feront l'objet d'une attribution d'ici la rentrée scolaire, ce qui devrait encore augmenter le nombre d'élève potentiellement accueillis à l'école. Il espère que la correction des chiffres de l'Académie sera entérinée lors de la commission prévue demain. D'autres écoles du territoire sont concernées par des projets de fermetures qui découle d'une gestion comptable des équipes enseignantes au niveau national. Aux vues des résultats des élèves français dans les différents classements internationaux, il serait opportun de prendre en charge les enfants sur des plus petits groupes. Il précise que la liste des 156 élèves avec leur date de naissance a été adressée à l'Académie pour que la correction soit faite.

Mme NAYARADOU demande comment une erreur de chiffres peut être possible.

M. le Maire répond qu'une erreur peut arriver, encore faut-il pouvoir la corriger.

QUART D'HEURE CITOYEN

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la St Patrick et de la Bretagne :

Vendredi 17 mars à 18h30 - Place de l'église avec le Bagad Bro Kemperle

Cérémonie des nouveaux arrivants :
Vendredi 31 mars 2023 à 18h30 – salle JLR

Recensement de la population :

A l'issue de la collecte, la population de la Commune s'élève à 3046 habitants, sous réserve de la validation par l'INSEE.

M. le Maire remercie tous ceux qui se sont investis, agents recenseurs, agents et élus, pour permettre la finalisation du recensement. C'est la première fois, que le chiffre des 3000 habitants est dépassé et sera amené à augmenter, en raison des futurs logements qui seront livrés prochainement.

Fin de la séance à 21h50.

Fait à REDENE, le 28/03/2023,
Le Secrétaire, Alain MAGUER



Le Maire, Yves BERNICOT



SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DE FONCTIONNEMENT		
Chap/article	Libellé	BP2022	CA 2022
11	charges à caractère général	413 225,00	404 092,42
6061	Fournitures non stockables	69 000,00	64 527,69
6062	Fournitures non stockées	26 000,00	37 006,70
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	36 500,00	45 712,43
6064	fournitures administratives	6 000,00	6 784,19
6065	livres, disques, etc. (médiathèque)	17 000,00	17 804,82
6067	fournitures scolaires	11 000,00	9 254,52
6068	autres matières et fournitures	0,00	0,00
611	contrats de prestation de services	28 000,00	18 153,66
613	locations	6 500,00	7 479,82
61521	Terrains	2 400,00	0,00
615221	Entretien et réparation batiments publics	18 000,00	11 460,21
61522	bâtiments	0,00	0,00
61523	voies et réseaux	0,00	0,00
615231	voies et reseau sur batiment	27 575,00	49 764,46
615232	entretien et réparation reseaux sur voies	6 000,00	10 335,70
61524	entretien voies et reseau sur bois et foret		180,00
61551	matériel roulant	10 000,00	8 695,68
61558	autres biens mobiliers	0,00	4 067,50
6156	maintenance	25 000,00	6 333,28
6161	primes d'assurance	26 000,00	25 048,08
617	Etudes et recherches	0,00	736,60
618	Divers	1 500,00	3 979,81
6181	autres frais divers - espace jeunes	31 000,00	22 708,23
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 500,00	2 852,61
623	Publicités, publications, relations publiques	18 500,00	13 280,13
624	transports de biens et transports collectifs	5 000,00	2 718,00
625	Déplacement et missions	2 000,00	807,37
626	frais postaux et de télécommunications	21 000,00	24 197,82
627	services bancaires et assimilés	450,00	1 616,25
6281	concours divers (cotisations, etc.)	1 800,00	1 481,27
62848	redevances pour autres prestations de services	0,00	0,00
62876	a une GFP de rattachement	0,00	0,00
62878	a d'autres organismes	5 000,00	4 876,00
6288	autres services extérieurs	3 000,00	1 658,77
635	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	5 500,00	570,82

12	charges de personnel et frais assimilés	830 100,00	827 453,54
6215	personnel affecté par la collectivité de rattachement	15 000,00	7 169,00
6218	autre personnel extérieur	36 000,00	23 858,90
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	17 000,00	17 073,29
6411	personnel titulaire	518 000,00	508 941,60
6413	personnel non titulaire	28 000,00	27 520,94
6415	prime à l'inflation	2 100,00	2 100,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	210 000,00	236 605,98
6470	Autres charges sociales	3 000,00	3 032,83
648	autres charges de personnel	1 000,00	1 151,00
14	Atténuation de produits	1 000,00	0,00
7391111	degrevement taxes fonciere / propriété non baties jeunes agriculteurs	1 000,00	0,00
65	autres charges de gestion courante	272 202,00	264 130,74
65134	aides	50,00	50,00
65311		72 000,00	68 660,89
65312	frais de mission et de déplacements	1 000,00	0,00
65313	cotisations de retraite	5 500,00	4 744,55
65314	cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 500,00	7 045,49
65315	formation	2 000,00	707,16
6541	créances en non valeurs	200,00	0,00
657358	autres groupements	3 000,00	0,00
657361	subvention de fonctionnement	0,00	51 461,97
657362	CCAS	13 000,00	13 000,00
657363	service public administratif	50 000,00	50 000,00
65748	subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - autres personnes de droit privé	133 000,00	68 230,53
6588	Autres charges de gestion courante	2,00	230,15
66	charges financières	56 500,00	53 961,64
66111	intérêts regles à l'échéance	56 500,00	53 434,59
6618	intérêts des autres dettes	0,00	527,05
67	charges exceptionnelles	4 500,00	4 007,64
6583			
6588			
673	titres annulés (sur excercices antérieurs)	4 000,00	4 007,64
23	virement à la section d'investissement	241 246,09	0,00
042	opérations d'ordre de transferts entre sections	11 751,91	11 751,91
681	dotations aux amortissements , aux dépréciations et aux provisions - charges de fonctionnement	11 751,91	11 751,91
043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 830 525,00	1 565 397,89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap/article	Libellé	BP 2022	CA 2022
13	atténuation de charges	110 000,00	76 870,39
6419	remboursement sur rémunérations du personnel	110 000,00	76 870,39
42	opération d'ordre de transfert	0,00	0,00
7761	différences sur réalisations	0,00	0,00
70	produits des services, du domaine et ventes diverses	29 000,00	45 040,23
70311	concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	2 360,00
70388	autres redevances et recettes diverses	0,00	1 002,01
7063	Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs	1 500,00	5 222,00
7066	redevances et droits des services à caractère social	500,00	1 380,00
7067	redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	25 000,00	22 791,09
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	0,00	11 885,13
70878	remboursement de frais par un tiers	0,00	400,00
73	impôts et taxes	1 059 659,00	1 090 098,12
7311	Contributions directes	0,00	0,00
73111	taxes foncières et d'habitation	858 649,00	858 829,00
73211	attribution de compensation	66 550,00	82 801,00
73212	dotation de solidarité communautaire	64 000,00	53 426,00
73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	0,00	92 734,12
73132	taxe sur les pylones électriques	460,00	0,00
73123	taxe additionnelle aux droits de mutation	70 000,00	0,00
73154	droit de place	0,00	432,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	1 876,00
74	dotations, subventions et participations	579 268,00	632 293,33
74111	dotation forfaitaire	277 000,00	278 722,00
741121	dotation de solidarité rurale	197 000,00	218 701,00
741127	dotation nationale de péréquation	22 000,00	21 795,00
744	FCTVA	2 700,00	2 152,90
74718	autres	2 000,00	1 600,56
74751	GFP de rattachement	6 050,00	14 356,20
7478	participations autres organismes	25 000,00	43 939,20
74833	état - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	4 493,00	45 561,00
74834	état - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	43 025,00	3 467,00
7488			1 998,47
75	autres produits de gestion courante	51 296,00	63 266,43
752	revenus des immeubles	49 746,00	62 700,98
758	autres produits de gestion courante	1 550,00	565,45
761	produits financiers	2,00	2,75
77	produits exceptionnels	1 300,00	97,77
7588		0,00	
773	mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	97,77
7751	produit de cession d'immobilisations	300,00	
		0,00	
2	excédent reporté	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 830 525,00	1 907 669,02
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	342 271,13
SOLDE AVEC REPORT		0,00	342 271,13

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	D'INVESTISSEMENT		
Chap/article	Libellé	BP2022	2022
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 778,73	0,00
13	subvention d'investissement	0,00	0,00
1316	autres établissements publics locaux	0,00	0,00
1326	autres établissements publics locaux	0,00	0,00
16	emprunts et dettes assimilées	252 000,00	242 165,98
1641	emprunt en euros		241 765,98
16441			0,00
165	depot et cautionnement		400,00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	21 977,02
			5 280,00
203	Frais d'études, recherche et de développement et frais d'insertion	16 000,00	0,00
2051	concessions, droits similaires, brevets, licences, etc.	14 000,00	16 697,02
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	subventions d'équipement versées	71 579,00	68 361,81
204182	Bâtiments et installations – Organismes publics divers	63 000,00	59 782,81
2046	Attributions de compensation d'investissement	8 579,00	8 579,00
21	immobilisation corporelles	288 345,00	194 912,95
2111	Acquisition de terrain	37 000,00	21 120,00
2118	autres terrains	3 000,00	1 188,00
212	Agencement de terrains		3 991,20
2131	Batiments publics	60 000,00	31 347,18
2135	Installation générales	0,00	3 340,30
2138	autres constructions	50 000,00	
2138	autres constructions	29 645,00	29 644,80
2151	Réseaux de voirie	0,00	3 556,80
2152	installation de voirie	55 700,00	44 933,23
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	4 000,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	234,48
2158	autres installations, matériel et outillage techniques	25 000,00	36 428,98
2183	matériel informatique	6 000,00	7 936,28
2184	matériel de bureau et mobilier	13 000,00	6 658,21
2188	autres immobiliers corporelles	5 000,00	4 533,49
23	immobilisations en cours	1 265 662,26	874 477,42
231	Immobilisations corporelles en cours	1 265 662,26	874 477,42
	opération d'équipement		
10 0			
020	dépenses imprévues	0,00	
261	titres de participation	500,00	500,00
040	Opération d'ordre de transfert		
041	opération patrimoniale		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 916 864,99	1 402 395,18
			1 411 178,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap/article	Libellé	BP 2022	CA 2022
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	
13	subventions d'investissement	391 377,00	206 523,43
1313	subvention transférables département	0,00	236,00
1321	états et établissements nationaux	14 796,00	14 282,20
1322	région	163 581,00	0,00
1323	département	30 000,00	0,00
1327	budget communautaire et fonds structurels	69 000,00	50 178,83
1328	autres		6 500,00
13362	DSIL		30 000,00
13461	dotation d'équipement des territoires ruraux	30 000,00	30 000,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	5 000,00	0,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	79 000,00	75 326,40
16	emprunts et dettes assimilées	900 000,00	900 400,00
1641	emprunt en euros	900 000,00	900 000,00
165	depot et cautionnemen recus		400,00
10	dotations, fonds divers et réserves	372 489,99	428 936,42
10222	FCTVA	100 800,00	125 962,48
10226	taxe d'aménagement	30 000,00	61 283,95
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	241 689,99	241 689,99
021	virement de la section de fonctionnement	241 246,09	0,00
024	Produit des cessions		0,00
040	opération d'ordre de transfert entre sections	11 751,91	11 751,91
21318	Autres batiments publics	0,00	0,00
2158	Autres installations materiels	0,00	0,00
28041412	Communes du GFP - batiments et installations	594,21	594,21
2804182	autres groupements - batiments et installations	7 388,61	7 388,61
2804181	autres EPL - biens mobiliers materiel et etudes	31,30	31,30
2804182	autres EPL - batiments et installations	3 737,79	3 737,79
041	opération patrimoniale	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 916 864,99	1 547 611,76
	SOLDE SECTION INVESTISSEMENT	0,00	145 216,38
	SOLDE AVEC REPORT	0,00	136 487,35
	SOLDE D'EXECUTION	0,00	487 487,71
	RESULTAT CUMULE (AVEC REPORT)	0,00	478 708,98

BUDGET ACTIVITES ECONOMIQUES

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES	D'EXPLOITATION	2022	
Chap/article	Libellé	BP +DM	CA2022
11	charges à caractère général	9 641,93	3 388,17
6061	fournitures non stockables (eau, energie, etc.)	0,00	0,00
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00	718,74
6132	locations mobilières		125,76
614	charges locatives et de copropriété	0,00	0,00
61521	entretien et réparation sur biens immobiliers	4 141,93	0,00
61528	entretien et réparation autres biens immobiliers	1 000,00	0,00
61558	autres biens mobiliers	1 000,00	80,00
6161	multirisques	500,00	555,67
6168	autres	0,00	0,00
6228	divers	0,00	0,00
627	services bancaires et assimilés	0,00	0,00
63512	taxes foncières	2 000,00	1 908,00
65	autres charges de gestion courante	8 840,00	7 200,00
654	pertes sur créances irrécouvrables	8 840,00	7 200,00
6542	créances éteintes	0,00	
66	charges financières	11 000,00	9 315,65
66111	intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	9 315,65
67	charges exceptionnelles	1 558,07	700,00
6718	autres charges exceptionnelles	1 558,07	700,00
42	opération d'ordre de transfert entre section	20 011,91	20 011,90
6811	dotations aux amortissements des immos incorporelles et corporelles	20 011,91	20 011,90
23	virement à la section d'investissement	21 049,47	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	72 101,18	40 615,72
RECETTES	D'EXPLOITATION	2022	
Chap/article	Libellé	BP	CA 2022
002	résultat d'exploitation reporté	22 918,22	0,00
75	autres produits de gestion courante	38 000,00	37 613,13
752	revenus des immeubles non affectés à des activités	38 000,00	37 613,13
77	produit exceptionnel	0,00	9 674,00
7788	produits exceptionnels divers	0,00	9 674,00
42	opération d'ordre de transfert entre section	3 543,16	3 543,16
777	quote-part des subventions d'invmt virées au résultat	3 543,16	3 543,16
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	64 461,38	50 830,29
		0,00	
	SOLDE SECTION EXPLOITATION	-7 640,00	10 214,57
	SOLDE AVEC REPORT	-7640	33132,79

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	D'INVESTISSEMENT	2022	
Chap/articlé	Libellé	BP+DM	CA 2022
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
21	immobilisations corporelles	17 636,44	10 545,58
2131	bâtiments	4 636,44	0,00
2157	Agencement et aménagement	6 000,00	6 080,50
2158	Installations matériels	0,00	525,78
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	5 000,00	3 939,30
2184	meublier	0,00	0,00
2188	autres	2 000,00	0,00
23	immobilisations en cours	0,00	0,00
2312	terrains	0,00	0,00
2313	constructions	0,00	0,00
16	emprunts et dettes assimilées	21 000,00	17 137,00
1641	emprunts	21 000,00	17 137,00
40	opérations d'ordre entre sections	3 543,16	3 543,16
13911	états et établissements nationaux	258,58	258,58
13917	budget communautaire et fonds structurels	699,26	699,26
13918	autres	2 585,32	2 585,32
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 179,60	31 225,74
RECETTES	D'INVESTISSEMENT	BP	CA
Chap/articlé	Libellé	2022	2022
001	solde d'exécution reporté	9 758,22	
21	virement de la section d'exploitation	21 049,47	
16	emprunts et dettes assimilées	0,00	
10	dotations, fonds divers et réserves	0,00	
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00
40	opérations d'ordre entre sections	20 011,91	20 011,90
28087	immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	693,64	693,64
28125	terrains bâtis	0,00	0,00
28128	autres agencements et aménagements de terrains	158,63	158,63
28131	bâtiments publics	13 534,30	13 534,29
28135	installations générales, agencements et aménagements divers	116,75	116,75
28138	autres constructions	3 580,77	3 580,77
28151	réseaux de voirie	0,00	0,00
28157	Agencement et aménagement de matériel	129,32	129,32
28181	installations générales, agencements et aménagements divers	1 737,22	1 737,22
28188	autres immobilisations corporelles	61,28	61,28
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	50 819,60	20 011,90
		0,00	
	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	8640	11213,84
	SOLDE AVEC REDDET	8640	1455,62

BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL

M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chap/article	Libellé	BP 2022	CA 2022
002	résultat de fonctionnement reporté	75 324,05	
11	charges à caractère général	45 460,00	44 780,39
6061	Fournitures non stockables	2 500,00	2 808,13
6062	Fournitures non stockées	36 000,00	34 982,19
6063	fournitures d'entretien et petit équipement	2 000,00	2 221,40
6064	fournitures administratives	0,00	0,00
6068	autres matériels et fournitures	0,00	0,00
611	contrats de prestations de services	500,00	415,52
615221	bâtiments	1 200,00	1 592,99
61558	autres biens mobiliers	1 000,00	786,39
6156	maintenance	800,00	614,10
617	Etudes et recherches	0,00	190,17
618	versements à des organismes de formation	0,00	0,00
622	divers	0,00	0,00
625	voyages et déplacements	50,00	36,08
626	Frais postaux et de télécommunications	450,00	192,00
627	services bancaires et assimilés	400,00	304,53
6281	concours divers (cotisations)	60,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	636,89

12	charges de personnel et frais assimilés	112 175,00	112 175,00
6215	personnel affecté par la collectivité de rattachement	42 000,00	39 427,01
6218	autre personnel extérieur	0,00	0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 575,00	1 618,07
6411	Rémunération du personnel – Personnel titulaire	47 500,00	49 289,65
6413	Rémunération du personnel – Personnel non titulaire	0,00	0,00
6415	Indemnité inflation	300,00	300,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	20 500,00	21 222,38
6470	Autres charges sociales	300,00	317,89
65	Autres charges de gestion courantes	170,00	1,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	10,00	1,00
6541	Créances irrécouvrables	160,00	0,00
67	charges exceptionnelles	50,00	24,20
673	titres annulés	50,00	24,20
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		233 179,05	156 980,59

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap/article		BP 2022	CA 2022
002	résultat d'exploitation reporté		
13	atténuation de charges	15 000,00	7 699,28
6419	remboursement sur rémunérations du personnel	15 000,00	7 699,28
70	ventes de produits fabriqués, prestations de services	90 000,00	90 479,05
7067	redevances et droits des services périscolaires et d'ensei	90 000,00	90 475,90
70841	aux budgets annexes, CCAS et caisse des écoles	0,00	0,00
7088	autre produits activité annexes	0,00	3,15
74	dotations, subventions et participations	50 000,00	50 152,82
7474	Communes	50 000,00	50 000,00
74741	FCTVA		152,82
75	Autres produits de gestion	78 179,05	0,14
7588		0,60	0,14
7588		78 178,45	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	311 357,50	148 331,29
	SOLDE D'EXECUTION	78 178,45	8 649,30
	RESULTAT CUMULE (AVEC REPORT)	78 178,45	83 973,35